

**DATE DE PUBLICATION: 2 septembre 2019** 

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

## Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. David ADAM, directeur de la Stabilité financière et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Morgan DESPRES, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Stabilité financière, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. David ADAM et Morgan DESPRES, M. David ADAM peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Nathalie AUFAUVRE